

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 21 septembre 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 21 septembre 2021 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, et par visioconférence, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Marylise Bouchard	Agente aux communications
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	Paul Langlois	Directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation de procès-verbaux :
 - 3.1. Séance ordinaire du 17 août 2021;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 10 septembre 2021;
4. Messages et activités du préfet;
5. Administration générale :
 - 5.1. Renouvellement des assurances :
 - 5.1.1. Terme 2021-2022;
 - 5.1.2. Garantie cyberrisques;
 - 5.2. Adoption d'un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord :
 - 5.2.1. Avis de motion;
 - 5.2.2. Présentation du projet de règlement;

- 5.3. Gradins - entente d'utilisation et d'engagement de responsabilité - signataires autorisés;
 - 5.4. Adoption de la Politique de reconnaissance des employés;
 - 5.5. Adoption des règles de fonctionnement du comité de vitalisation;
 - 5.6. Adoption de la composition du comité consultatif du programme Accès entreprise Québec (AEQ);
6. Aménagement du territoire :
- 6.1. PADF - adoption du rapport annuel 2020-2021;
 - 6.2. Approbation du règlement 253-48 de la Municipalité de Tadoussac;
7. Technique et environnement :
- 7.1. Service de transport des conteneurs transrouliers entre l'écocentre de Sacré-Cœur et l'écocentre des Bergeronnes - octroi d'un contrat;
 - 7.2. Transport des déchets et matières recyclables des Bergeronnes ainsi que des CRD - octroi d'un contrat;
 - 7.3. Autorisation - cession du contrat 2017-09 de l'entreprise Groupe Bouffard inc. à Services Sanitaires A. Deschênes;
8. Développement économique et social :
- 8.1. Création et composition du comité régional pour la mise à jour MADA de la MRC La Haute-Côte-Nord;
 - 8.2. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - adoption de projets :
 - 8.2.1. Municipalité de Longue-Rive - refonte du site Web;
 - 8.2.2. Ville de Forestville - modernisation des infrastructures aéroportuaires - dérogation;
 - 8.3. Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption de projets :
 - 8.3.1. Manuel Bujold - démarrage Sel Saint Laurent;
 - 8.3.2. TVR7 - modernisation des équipements;
 - 8.4. Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) - adoption d'un projet :
 - 8.4.1. Manuel Bujold - démarrage Sel Saint-Laurent;
9. Ressources humaines :
- 9.1. Autorisation de lancer une offre d'emploi pour pourvoir le poste de direction du Service de développement économique;
10. Correspondance :
- 10.1. Rampe de mise à l'eau du lac Gobeil - appui à la Municipalité de Sacré-Coeur;
 - 10.2. Demande de partenariat dans le cadre du 10^e Congrès annuel des villages-relais à Forestville - appui à la Municipalité de Sacré-Coeur;
11. Gestion financière :
- 11.1. Adoption du rapport des déboursés;
 - 11.2. Accès entreprise Québec - ouverture de comptes;
12. Affaires nouvelles;
13. Période de questions;
14. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-09-273

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 12. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2021-09-274

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2021-09-275

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2021

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2021, tel que transmis préalablement à tous les membres du conseil;

QUE tous les membres du conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

Messages et activités du préfet

Madame Anctil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

- **Mise sur pied d'un comité régional en ce qui concerne les problématiques régionales de main d'oeuvre dans le domaine de la santé et des services sociaux.** Ce comité a pour objectif de protéger les services de santé et sociaux existants et éviter les ruptures de service. Porte-parole de ce comité au niveau des préfets, Madame Anctil assure à la population que leurs inquiétudes et préoccupations sont entendus.

Le comité, de même que tous les intervenants concernés sont présents au rendez-vous et travaillent ensemble pour faire en sorte que les services de proximité en Haute-Côte-Nord soient maintenus et même développés pour mieux desservir la population.

- **COVID-19 - couverture vaccinale** : les données au 14 septembre 2021 démontrent que pour tous les groupes d'âges, nous sommes la MRC qui a les meilleurs taux de vaccination sur la Côte-Nord. Elle remercie la population d'avoir répondu favorablement aux consignes et à l'appel à la vaccination lancé par la Direction de la Santé publique.

RÉSOLUTION 2021-09-276

Renouvellement des assurances avec la MMQ - terme 2021-2022

ATTENDU QUE la MRC est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE la MRC a reçu les documents relatifs au renouvellement d'assurance pour la période du 15 octobre 2021 au 15 octobre 2022;

ATTENDU QUE la prime d'assurance a subi une hausse de 1 442 \$ par rapport au terme précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la proposition de renouvellement d'assurance municipale déposée par la MMQ en date du 5 août 2021, couvrant la période du 15 octobre 2021 au 15 octobre 2022, au montant de 40 017 \$ (sans la taxe de 9 %).

RÉSOLUTION 2021-09-277

Garantie cyberrisques

ATTENDU QUE la MRC est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

ATTENDU QUE depuis le printemps 2018, la MRC bénéficie des protections de la garantie cyberrisques de la MMQ, selon l'option A avec une prime annuelle de 1 500 \$;

ATTENDU QUE cette garantie couvre les risques liés à la protection des renseignements personnels, aux actifs numériques, aux frais de cyberextorsion, aux pertes liées à une interruption des activités ainsi qu'à la responsabilité civile pour dommages à autrui;

ATTENDU QU'en raison du contexte actuel du travail (télétravail, hausse constante des actifs numériques, cyberattaques), la MRC aimerait augmenter sa couverture cyberrisques;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC informe la Mutuelle des municipalités du Québec qu'il désire bénéficier des protections de la garantie cyberrisques selon l'option B;

QU'il accepte d'assumer le coût associé à la prime de l'option B, soit 3 000 \$ plus la taxe applicable.

Avis de motion - règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Avis de motion est donné par Lise Boulianne, conseillère de comté, à l'effet que, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, sera soumis pour adoption un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord.

Présentation du projet de règlement 156-2021 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord

Le projet de règlement 156-2021 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord est présenté aux membres du conseil conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), avec dispense de lecture.

RÉSOLUTION 2021-09-278

Gradins - entente d'utilisation et d'engagement de responsabilité - signataires autorisés

ATTENDU QUE la MRC est propriétaire d'un système de gradins portatifs;

ATTENDU QUE la MRC désire mettre ledit système de gradins portatifs à la disposition des municipalités locales et des organismes à but non lucratif de son territoire pour les fins de leurs activités;

ATTENDU QUE plusieurs utilisateurs peuvent requérir l'utilisation du système de gradins portatifs pour leurs différentes activités et qu'en conséquence, la MRC doit établir les termes et conditions régissant l'utilisation du système de gradins portatifs;

ATTENDU QU'un projet d'entente d'utilisation et d'engagement de responsabilité a été préparé à cet effet et que celui-ci a été vérifié par le Service d'assistance juridique de la FQM;

ATTENDU QUE cette entente a fait l'objet d'une approbation de l'assureur de la MRC, la Mutuelle des municipalités du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne Monsieur Paul Langlois, directeur général, et Madame Marie-France Bélanger, conseillère en développement culturel, pour signer, pour et en son nom, l'entente d'utilisation et d'engagement de responsabilité à intervenir avec les utilisateurs du système de gradins.

RÉSOLUTION 2021-09-279

Adoption de la Politique de reconnaissance des employés

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la *Politique portant sur les événements spéciaux* en novembre 2006 (résolution 06-11-279) dans le but de définir les circonstances et les modalités d'application lorsque survient un événement spécial, tel un décès, une hospitalisation, un anniversaire d'années de service, etc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte la *Politique de reconnaissance des employés de la MRC de La Haute-Côte-Nord* telle que présentée en date du 21 septembre 2021;

QUE la présente résolution abroge la résolution 06-11-279.

RÉSOLUTION 2021-09-280

Adoption des règles de fonctionnement du comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les dispositions de l'entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 du *Fonds régions et ruralité* (FRR) intervenue le 8 juillet 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5.1 de l'entente, la MRC de La Haute-Côte-Nord a constitué un comité de vitalisation;

CONSIDÉRANT QU'une consultation des membres du comité de vitalisation a été tenue pour fixer les paramètres et les règles de fonctionnement de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil adopte, conformément à l'article 5.3.1. de l'entente de vitalisation, les règles de fonctionnement du comité de vitalisation de la MRC de La Haute-Côte-Nord, telles que présentées en date du 21 septembre 2021;

QUE ces règles de fonctionnement soient transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 2021-09-281

Formation et composition du comité consultatif du programme Accès entreprise Québec (AEQ)

CONSIDÉRANT qu'en vertu du programme *Accès entreprise Québec* (AEQ), la MRC doit former un comité consultatif;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la formation d'un comité consultatif dans le cadre du programme AEQ et que celui-ci soit composé de personnes provenant des organismes suivants :

- Un représentant de la MRC de La Haute-Côte-Nord;
- Un représentant de la ville la plus populeuse de la MRC;
- Un représentant d'une municipalité de la MRC;
- Deux représentants provenant d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRC;
- Un représentant d'un organisme économique du territoire de la MRC;
- Un secrétaire du comité;
- Un représentant du député de la circonscription de René-Lévesque.

RÉSOLUTION 2021-09-282

PADF - adoption du rapport annuel 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3 de l'entente de délégation du *Programme d'aménagement durable des forêts* (PADF), conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les MRC de la région ont désigné la MRC de Manicouagan à titre de responsable de l'administration de ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4.3 de cette entente, la MRC désignée doit déposer un bilan annuel à la direction régionale du MFFP;

CONSIDÉRANT QUE chacune des MRC doit approuver au moyen d'une résolution ledit bilan annuel, et ce, conformément à l'article 4.2 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve le rapport annuel 2020-2021 du PADF tel que présenté par la MRC de Manicouagan, lequel sera déposé à la direction régionale du MFFP;

QUE le directeur général, M. Paul Langlois, soit autorisé à signer ledit rapport pour et au nom de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC de Manicouagan.

RÉSOLUTION 2021-09-283

***Approbation du règlement 253-48
de la Municipalité de Tadoussac***

ATTENDU QUE la Municipalité de Tadoussac a adopté le règlement 253-48 modifiant son règlement de zonage 253 et ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le règlement 253-48 tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Tadoussac lors d'une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021;

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2021-09-284

***Service de transport des conteneurs transrouliers
entre l'écocentre de Sacré-Cœur et l'écocentre des Bergeronnes -
octroi d'un contrat aux Constructions SRV inc.***

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté le directeur général pour procéder à l'appel d'offres requis pour des services de transport des conteneurs

transrouliers entre l'écocentre de Sacré-Cœur et celui des Bergeronnes (résolution 2021-05-167);

CONSIDÉRANT QUE le montant annuel estimé de ce contrat étant de 40 000 \$, le directeur général a procédé par appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT QUE 18 entreprises ont été invitées et que seule l'entreprise Les Constructions SRV inc. a déposé une soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à octroyer un contrat à l'entreprise Les Constructions SRV inc., au montant annuel estimé à 35 000 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les documents d'appels d'offres, la soumission du 24 août 2021, la présente résolution ainsi que la lettre d'adjudication constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2021-09-285

Transport des déchets et matières recyclables des Bergeronnes ainsi que des CRD - octroi d'un contrat à Bouffard sanitaire inc.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté (résolution 2021-05-167) le directeur général pour procéder aux appels d'offres requis pour les services de transport par camions semi-remorques des :

- déchets et matières recyclables entre le centre de transbordement des Bergeronnes et les différents lieux de tri et d'enfouissement;
- résidus de construction et de rénovation (CRD) entre les écocentres des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer et les lieux de valorisation;

CONSIDÉRANT QUE le montant annuel estimé de ces contrats étant supérieur à 105 000 \$/annuellement, le directeur général a procédé par appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE seule l'entreprise Bouffard Sanitaire Inc. a déposé une soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à octroyer un contrat à l'entreprise Bouffard Sanitaire inc. au montant annuel estimé à 360 046,32 \$, excluant les taxes applicables;

QUE les documents d'appels d'offres, la soumission du 3 septembre 2021, la présente résolution ainsi que la lettre d'adjudication constituent le contrat.

RÉSOLUTION 2021-09-286

Autorisation - cession du contrat 2017-09 de l'entreprise Groupe Bouffard inc. à Services Sanitaires A. Deschênes

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe Bouffard inc. a déposé une demande officielle de cession du contrat de collecte des ordures et des matières recyclables n° 2017-09 au Groupe Services Sanitaires A. Deschênes, le 10 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Bouffard inc. s'est acquitté de toutes ses obligations contractuelles envers la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Services Sanitaires A. Deschênes a remis tous les documents exigés à l'octroi du contrat (preuve d'assurance, attestation de la CNESST et de l'ARQ, garantie d'exécution, etc.);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la demande de cession du contrat n° 2017-09 entre le Groupe Bouffard inc. et Services Sanitaires A. Deschênes inc.

RÉSOLUTION 2021-09-287

Création et composition du comité régional pour la mise à jour MADA de la MRC de La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est engagée dans une démarche collective visant à lui permettre, de même qu'à certaines municipalités de son territoire, de mettre à jour leur politique pour les aînés et les plans d'action afférents dans le cadre du Volet 1 du *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés* (MADA) (résolutions 2019-06-145 et 2021-01-015);

CONSIDÉRANT QU'un comité régional pour la mise à jour MADA de la MRC de La Haute-Côte-Nord doit être mis en place;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve et autorise la création du comité régional et de suivi MADA, dont le mandat est d'être au cœur des travaux de mise à jour de sa politique aînée et de son plan d'action, et de voir également à la mise en œuvre du plan d'action et d'en assurer le suivi;

QU'il accepte la composition du comité et les représentants suivants :

REPRÉSENTANTS DE LA MRC

- Micheline Anctil, préfet, responsable des questions aînées de la MRC
- Paul Langlois, directeur général
- Kevin Bédard, directeur général adjoint

RESPONSABLES MUNICIPAUX DES QUESTIONS AÎNÉES

- Valérie Dufour (Sacré-Cœur)
- Claudette Roussel (Les Escoumins)
- Julie Brisson (Longue-Rive)
- Danielle Barette (Portneuf-sur-Mer)
- Nicole Dessureault (Colombier)
- Jane Chambers Evans (Tadoussac)
- Manon Brassard (Les Bergeronnes)
- Anne Marengo et Cynthia Lavoie (Forestville)

ORGANISMES RÉGIONAUX

- Nady Sirois, CISSS Côte-Nord
- Sylvie Gagnon, Coopérative de solidarité d'aide à domicile Haute-Côte-Nord
- Marie-Eve Boivin, Centre d'action bénévole Le Nordest
- July Arseneault et Nathalie Beaudoin, Centre de dépannage des Nord-Côtiers

MILIEU PRIVÉ / AÎNÉ

- Kevin Henderson et Nadine Hovington, Le Boisé sur Mer

CHARGÉ DE PROJET ET PERSONNE-RESSOURCE

- Martin Beaulieu, chargé de projet Municipalité amie des aînés
- Kathleen Brisebois, accompagnatrice, Espace MUNI

RÉSOLUTION 2021-09-288

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - adoption d'un projet - Municipalité de Longue-Rive - refonte du site Web

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)* pour la refonte de son site Web;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère la PSPS à même le Volet 2 du *Fonds régions et ruralité (FRR)*;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-052	Municipalité de Longue-Rive	Refonte du site web	7 975 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention des preuves que tous les intervenants investissent comme prévu;
2. À l'obtention des pièces justificatives des dépenses réalisées;
3. À la remise des états financiers annuels;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-09-289

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - adoption d'un projet - Ville de Forestville - modernisation des infrastructures aéroportuaires - dérogation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)* pour la modernisation de ses infrastructures aéroportuaires;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 20 000 \$ a été accordé pour ce projet selon les critères d'admissibilité de cette politique (résolution 2020-11-301);

CONSIDÉRANT QUE la politique prévoit une contribution maximale de subvention de 80 %;

CONSIDÉRANT QUE le cumul de subventions du montage financier de ce projet est de 84 %;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif a analysé la demande de dérogation et qu'il s'est prononcé favorablement envers ladite dérogation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité consultatif en développement économique, accepte de maintenir l'aide financière au montant de 20 000 \$;

QU'il autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet;

QUE cette résolution modifie la résolution 2020-11-301.

RÉSOLUTION 2021-09-290

Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption d'un projet - Manuel Bujold - démarrage Sel Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE Manuel Bujold a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) pour le démarrage de l'entreprise Sel Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2020-069	Manuel Bujold	Démarrage Sel Saint-Laurent	20 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention d'une preuve de mise de fonds;
2. À l'obtention d'une preuve de financement de tous les partenaires financiers;
3. À l'obtention des permis nécessaires aux opérations;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-09-291

***Politique de soutien aux entreprises (PSE) - adoption d'un projet -
TVR7 - modernisation des équipements***

CONSIDÉRANT QUE la Télévision régionale Haute-Côte-Nord (TVR7) a déposé un projet dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) pour la modernisation de ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de cette politique;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous dans le cadre de la *Politique de soutien aux entreprises* (PSE) :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2021-050	TVR7	Modernisation des équipements	20 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention d'une preuve de mise de fonds;
2. À l'obtention d'une preuve de financement de tous les partenaires financiers;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-09-292

***Fonds local d'investissement (FLI) et
Fonds local de solidarité (FLS) - adoption d'un projet -
Manuel Bujold - démarrage Sel Saint-Laurent***

CONSIDÉRANT QUE Manuel Bujold a déposé un projet dans le cadre du *Fonds local de solidarité* (FLS) et du *Fonds local d'investissement* (FLI) pour le démarrage de l'entreprise Sel Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE le projet rencontre les critères d'admissibilité de ces fonds;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement a analysé le projet et qu'il recommande l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du comité d'investissement, accepte d'accorder une aide financière au projet suivant dans le cadre du *Fonds local de solidarité* (FLS) et du *Fonds local d'investissement* (FLI) :

Dossier	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
2020-069	Manuel Bujold	Démarrage Sel Saint-Laurent	50 000 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. À l'obtention d'une garantie immobilière de premier rang sur le bâtiment situé au 98, route 138, Les Bergeronnes;
2. À l'obtention d'une preuve de mise de fonds;
3. À l'obtention d'une preuve de financement de tous les partenaires financiers;
4. À l'obtention de la convention des actionnaires;
5. À l'obtention des permis nécessaires aux opérations;

QUE le conseil autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2021-09-293

Mandat pour le recrutement d'un directeur du Service de développement économique

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de directeur du Service de développement économique de la MRC de La Haute-Côte-Nord a quitté son emploi le 14 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE la MRC se doit de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite compter sur les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour pourvoir ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord octroie un contrat à la FQM pour des services professionnels en recrutement et sélection de personnel afin de pourvoir le poste de directeur du Service de développement économique

QU'il donne le mandat au comité de ressources humaines de travailler avec la FQM afin de lui présenter une proposition d'embauche;

QU'il autorise la préfet et le directeur général à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à ce contrat, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celui-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée au contrat, comme susdit.

Correspondance

Le directeur général dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2021-09-294

Rampe de mise à l'eau du lac Gobeil - appui à la Municipalité de Sacré-Coeur

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) a réalisé des travaux de construction d'une rampe de mise à l'eau avec stationnement au lac Gobeil;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet du MTQ a été avisé que l'accès à la rampe de mise à l'eau est très difficile pour la sortie des véhicules étant donné la forte pente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur a été informée que l'accès en marche arrière est également très difficile étant donné l'angle de la rampe par rapport au stationnement;

CONSIDÉRANT QU'il est requis que le MTQ revoie les travaux réalisés pour l'accès à la rampe de mise à l'eau du lac Gobeil, et ce, afin que les véhicules puissent y accéder adéquatement et sans danger, et que le tout soit pavé;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie la résolution 2021-08-269 du conseil de la Municipalité de Sacré-Coeur et demande au MTQ de revoir les travaux réalisés pour l'accès à la rampe de mise à l'eau du lac Gobeil, et ce, afin que les véhicules puissent y accéder adéquatement et sans danger;

QU'il demande également que le stationnement et la rampe de mise à l'eau soient pavés.

RÉSOLUTION 2021-09-295

Demande de partenariat dans le cadre du 10^e Congrès annuel de la Fédération des villages-relais à Forestville - appui à la Municipalité de Sacré-Coeur

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a été l'hôte du 10^e Congrès annuel de la Fédération des Villages-relais qui s'est tenu du 8 au 10 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville désirait remettre à chaque participant un panier-cadeau découverte aux couleurs et saveurs de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité a été sollicitée pour fournir gracieusement quelques produits du terroir local ou des produits représentant leur collectivité;

CONSIDÉRANT QUE ces paniers-cadeaux ont contribué à promouvoir l'ensemble du territoire de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, par la résolution 2021-08-278, demande à la MRC de La Haute-Côte-Nord de défrayer 100 % du coût investi par chacune des municipalités pour les paniers-cadeaux;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale de la MRC à rembourser 100 % des coûts investis par chacune des municipalités pour la constitution des paniers-cadeaux remis aux participants dans le cadre du 10^e Congrès annuel de la Fédération des Villages-relais.

RÉSOLUTION 2021-09-296

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par le secrétaire-trésorier et directeur général (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du règlement 111-2008);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Gontran Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés (chèques et débits directs) du 1^{er} au 31 août 2021 au montant de 739 950,32 \$;
- le journal des salaires du 11 août 2021 au montant de 48 832,74 \$;
- le journal des salaires du 25 août 2021 au montant de 45 933,68 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois d'août 2021 au montant de 6 275,54 \$;

le tout totalisant une somme de 840 992,28 \$.

RÉSOLUTION 2021-09-297

Gestion et opération du réseau Accès entreprise Québec (AEQ) - ouverture de trois comptes bancaires - signataires autorisés

ATTENDU QUE le 25 mars 2021, la MRC de La Haute-Côte-Nord a signé avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation une convention d'aide financière afin de permettre la création du réseau *Accès entreprise Québec* sur son territoire, pour la période du 25 mars 2021 au 31 mars 2025;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de cette convention, la MRC doit verser dans des comptes distincts les montants accordés pour la gestion et la mise en œuvre du réseau AEQ;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC désire ouvrir trois nouveaux comptes bancaires à la Caisse Desjardins du Saguenay–Saint-Laurent afin de lui permettre de respecter cette exigence du MEI;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les personnes autorisées à administrer ces comptes bancaires et de tout autre signataire aux comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, M. Paul Langlois, soit et est autorisé à procéder à l'ouverture de trois nouveaux comptes avec la Caisse Desjardins du Saguenay–Saint-Laurent pour la gestion et la mise en œuvre du réseau AEQ;

QUE le directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, M. Paul Langlois, soit et est, par la présente, autorisé, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à négocier avec la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent, à y déposer et à lui transférer, mais au crédit du compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord seulement, tous chèques et ordres pour le paiement d'argent et pour lesdites fins endosser de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, soit par écrit, soit par estampille;

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte Nord soient tirés au nom de la Municipalité Régionale

de Comté de La Haute-Côte-Nord ou Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord ou en utilisant les abréviations MRC de La Haute-Côte-Nord et signés de sa part par :

- la préfet, M^{me} Micheline Anctil, ou, en son absence, le maire de la municipalité des Escoumins, M. André Desrosiers;

ET

- le directeur général, M. Paul Langlois, ou, en son absence, le directeur général adjoint, M. Kevin Bédard;

QUE le directeur général soit autorisé, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord et à signer et délivrer à ladite Caisse Desjardins la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Desjardins;

QUE M^{me} Nicole Maltais, technicienne en administration, soit autorisée, pour et de la part de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, à recevoir de temps à autre de ladite Caisse Desjardins un état de compte de la MRC, de même que toutes pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord;

QUE cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation soit signifié à cette caisse;

QUE la présente résolution a pour effet d'annuler toutes les résolutions antérieures concernant le même sujet.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Paul Langlois, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 21 septembre 2021.

Paul Langlois

Directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2021-09-298

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, appuyé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 38.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Paul Langlois
Directeur général et
secrétaire-trésorier